



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 février 2022

N°589

FRANCE 2030 : ANNONCE DES LAUREATS RECYCLAGE DE BATTERIES DE L'APPEL A PROJETS « RECYCLAGE, RECYCLABILITE et REINCORPORATION DES MATERIAUX »

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, dévoilent ce jour les lauréats « Recyclage de batteries » de l'appel à projets France 2030 « Recyclage, Recyclabilité et Reincorporation des matériaux ». Cette annonce a été détaillée lors d'un déplacement dans le Bas-Rhin, de Roland Lescure lundi 13 février 2023.

Suite aux crises d'approvisionnement récurrentes au cours de la dernière décennie, depuis l'embargo chinois de 2010 sur les terres rares jusqu'aux sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine, l'approvisionnement en matériaux est devenu stratégique pour l'industrie française.

En particulier, les technologies de la transition écologique font largement appel à des métaux, dits critiques, dont l'approvisionnement est largement concentré hors d'Europe. Ainsi, la France et l'Europe sont aujourd'hui dépendantes à 100% d'approvisionnements extérieurs pour leur utilisation en lithium et de cobalt, matériaux clés des batteries automobiles, dont la demande pourrait être multipliée par 40 en vingt ans. Par exemple, le lithium est aujourd'hui produit à 44 % au Chili, à 39 % en Chine et à 13% en Argentine.

La réduction de cette dépendance est un impératif stratégique au cœur de l'action du gouvernement. Elle passe par la recherche de partenariats internationaux stratégiques, sous la forme d'une diplomatie des ressources minérales, par l'optimisation des ressources disponibles

sur le territoire national grâce à l'économie circulaire, par l'amélioration de notre système productif et par la mobilisation de l'Union Européenne.

Avec France 2030, le gouvernement fait de la sécurisation de l'accès aux matières premières un levier stratégique en y consacrant 2,9 Mds€ pour investir dans des leviers d'approvisionnements durables et garants d'une réindustrialisation de la France et sa souveraineté.

FRANCE 2030 PRÉVOIT 950 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS POUR DÉPLOYER DES PROJETS DE PRODUCTION ET DE RECYCLAGE DE CES MATÉRIAUX SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET ASSURER AINSI LA RÉSILIENCE DES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN MÉTAUX CRITIQUES.

Le développement d'une diplomatie des métaux critiques est déjà engagé, avec la création de l'OFREMI, Observatoire français des ressources minérales, lancé par les ministres **Agnès Pannier-Runacher** et **Roland Lescure** le 29 novembre 2022 à Paris, et financé par France 2030.

L'appel à projets « Métaux Critiques » de France 2030 a déjà soutenu trois projets de recyclage de terres rares et métaux, annoncés le 24 novembre 2022 par les ministres **Bruno Le Maire**, **Agnès Pannier-Runacher** et **Roland Lescure**.

L'appel à projets « Recyclage, Recyclabilité et Reincorporation des matériaux » de France 2030 soutient deux nouveaux projets, spécifiquement orientés sur la chaîne de valeur des batteries et en lien avec la filière automobile. Les deux projets lauréats sont soutenus à hauteur de 30 M€, en complément de soutiens déjà obtenus dans le cadre de France Relance.

VEOLIA/SOLVAY : RECYCLAGE DE BATTERIES

Le projet de recyclage de batteries de l'alliance Veolia/Solvay/Renault vise la construction d'une unité de traitement de 10kt/an en 2023 suivi d'un deuxième déploiement trois fois plus important en 2028. Solvay et Veolia ont des compétences complémentaires : ce dernier apporte son savoir-faire sur la réduction des batteries en black mass et Solvay sa maîtrise du procédé hydrométallurgique. Le projet va bénéficier d'un soutien pour la mise en place d'un démonstrateur hydrométallurgie traitant l'équivalent de 4 à 7kt de blackmass.

MECAWARE /VERKOR: RECYCLAGE DE SCRAPS DE BATTERIES

Le projet ScrapCO2MET vise la construction d'une unité industrielle de recyclage des rebuts (scrap) de production de Gigafactory et de réincorporation des métaux dans la chaîne de valeur. Il se démarque par le fait de cibler exclusivement les rebuts de production, alors que la plupart des autres projets portent sur un mix de rebuts de production et de batteries lithium-ion en fin de vie, et par son implantation « in situ » dans la Gigafactory de Verkor à Dunkerque. Afin d'accompagner le développement des briques technologiques du procédé, une ligne pilote d'une capacité de 50 à 100 t/an sera d'abord installée sur le site R&D de Verkor à Grenoble. En cas de validation du procédé, une première ligne industrielle sera déployée sur la Gigafactory de Verkor à Dunkerque avec une capacité de traitement de 6 000 à 8 000 tonnes de rebuts par an.

Cette annonce sera détaillée par Roland Lescure sur le site pilote d'extraction de lithium de l'eau géothermale porté par Eramet et l'Electricité de Strasbourg à Rittershoffen (67), ce lundi 13 février. Le lithium géothermal alsacien pourrait couvrir à terme plus d'un quart des besoins de l'industrie automobile nationale et contribuera, comme les projets annoncés, à l'effort de sécurisation des approvisionnements stratégiques de la filière batteries française.

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, a déclaré : « *Le soutien à ces deux projets de recyclage des batteries électriques illustre la détermination du Gouvernement à maîtriser les chaînes de valeur de la transition énergétique. Cet enjeu, que je porte depuis plusieurs années avec mes homologues européens, est doublement stratégique : il nous permettra bien sûr d'aller vers une économie de plus en plus circulaire, et donc avec une empreinte environnementale maîtrisée, mais aussi de capter les métaux critiques indispensables à la transition énergétique, en complément des projets de mines responsables que soutenons pour bâtir une filière nationale du lithium.* »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, a déclaré : « *Je salue la sélection des deux lauréats « batteries » de l'appel à projets recyclage et recyclabilité. Ces projets pionniers, déjà intégrés dans la chaîne de valeur française des batteries, en cours de constitution, joueront un rôle clé pour assurer l'indépendance stratégique de l'industrie française en 2030, et son approvisionnement en métaux critiques produits de manière responsable et circulaire. Le dynamisme de ces appels à projet, qui seront reconduits, illustre le fait que l'industrie apporte des solutions concrètes au défi de la transition écologique.* »

CONTACTS PRESSE

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher - presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les

actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir